TITRE : Centre de renseignements sur les produits pharmaceutiques – Base de données sur les médicaments

1. But et définition d'un préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) de publier un avis, pendant au moins quinze (15) jours civils, indiquant aux fournisseurs qu'il a l'intention d'adjuger un marché de biens ou de services à un entrepreneur présélectionné. Si, à la date de clôture, aucun autre fournisseur n'a présenté un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante peut procéder à l'adjudication. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé des compétences remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les produits ou les services décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités dans lequel ils doivent montrer en quoi ils satisfont aux exigences indiquées dans le préavis. Cet énoncé doit être envoyé **uniquement par courriel** à la personne-ressource dont le nom est indiqué au paragraphe 11 du préavis, au plus tard à la date et à l'heure de clôture précisées dans le préavis. S'ils peuvent raisonnablement prouver qu'ils possèdent les capacités requises, les fournisseurs qui répondent aux exigences pourront soumissionner par voie électronique ou traditionnelle.

3. Entrepreneur proposé

GlobalData
John Carpenter House
7, Carmelite Street
Londres EC4Y 0BS, Angleterre

4. Définition des exigences ou des résultats escomptés

Le CEPMB recueille des renseignements sur les tendances, l'innovation et les activités de recherche et de développement relatives aux produits pharmaceutiques afin de réaliser son mandat en matière d'établissement de rapports et de formuler des conseils stratégiques à l'intention des parties intéressées. Pour assumer ces fonctions, le CEPMB a besoin d'une quantité importante de ressources à l'interne et à l'externe pour recueillir et analyser les meilleurs renseignements disponibles sur les activités de recherche et de développement relatives aux produits pharmaceutiques qui sont réalisées à l'échelle mondiale.

5. Exigences minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences minimales ci-après.

- Capacité de fournir une analyse bien documentée et opportune des tendances, de l'innovation et des activités de recherche et de développement relatives aux produits pharmaceutiques qui sont observées au sein des grands marchés mondiaux (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse). Comprend des mises à jour présentées par une équipe d'experts internationaux du domaine pharmaceutique qui sont bien étayées et liées à des sources d'information primaires et secondaires ainsi que des personnes-ressources et des services de soutien
- Articles et fils de nouvelles éclairés offrant un leadership éclairé et présentant des points de vue et des idées uniques au sujet de l'analyse prospective, des tendances internationales relatives aux produits pharmaceutiques et des activités de recherche et de développement
- Méthodologie uniforme pour faciliter les comparaisons internationales, qui sont améliorées grâce à la disponibilité de rapports sous forme de tableaux contribuant aux activités d'analyse prospective et aux outils de recherche avancée permettant une recherche rigoureuse dans la base de données.

6. Raison de l'adjudication sans concours

Conformément au Règlement concernant les marchés de l'État (RME) de la Loi sur la gestion des finances publiques, la présente demande est visée par l'exception décrite à l'alinéa 6d) du RME, laquelle précise que le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.

GlobalData est une société biopharmaceutique bien reconnue qui fournit des renseignements sur les produits pharmaceutiques de partout dans le monde souvent utilisés par les grands intervenants nationaux et internationaux. GlobalData a fait ses preuves auprès du CEPMB en raison de son excellence, de sa rapidité d'exécution et de sa précision. L'abonnement permettra d'ajouter dans les bases de données existantes des renseignements qualitatifs et quantitatifs possédant les mêmes spécifications qui permettraient une interprétation uniforme des résultats.

L'entreprise a démontré qu'elle possédait une expertise en matière de collecte et d'interprétation de données sur le marché et a toujours fourni des renseignements exhaustifs de façon objective et exempte de tout biais, le tout accompagné de documents connexes. L'entreprise fait appel à divers experts internationaux et externes pour produire du matériel de recherche bien documenté au sujet de l'innovation et des développements au sein des grands

marchés mondiaux. Le CEPMB s'appuie de plus en plus sur la base de données sur les médicaments et la base de données sur les essais cliniques de GlobalData aux fins de recherche en matière de politiques et de reddition de comptes, comme l'analyse prospective et la collecte de renseignements sur les marchés internationaux. GlobalData offre diverses perspectives sur les marchés nationaux et internationaux qui s'appuient sur des analyses documentées provenant d'un réseau de fournisseurs de données et d'experts internationaux et qui utilisent une méthodologie uniforme aidant le CEPMB à effectuer des comparaisons internationales. De plus, l'entreprise fournit des renseignements statistiques détaillés qui complètent les données et les renseignements sur les prix que possède le CEPMB, ce qui renforce encore davantage le pouvoir d'interprétation du Conseil au sujet des futures priorités. Aucun autre fournisseur de données ou de renseignements sur le marché ne peut fournir le type de renseignements dont le CEPMB a besoin.

7. Titre de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle sur les renseignements originaux découlant du marché proposé sera conservée par l'entrepreneur.

8. Période du contrat proposé

Le contrat proposé aura une durée d'un (1) an à partir de la date d'adjudication et comprendra une option irrévocable qui permettra au Canada de procéder par écrit, à la fin de chaque année, au renouvellement pour une période d'un (1) an supplémentaire, pour un total de trois (3) ans.

9. Valeur estimative du contrat proposé

La valeur estimative totale du contrat proposé ne doit pas dépasser 20 000,00 dollars américains pendant la première année. Si le CEPMB décide de renouveler le contrat pour une autre année après la première année, la valeur estimative pour la deuxième année ne doit pas dépasser 20 300,00 dollars américains et 20 600 dollars américains pour la troisième année. La valeur estimative totale du contrat pour les trois années ne doit pas excéder 60 900 dollars américains, taxes non applicables.

10. Date et heure de clôture

La date limite pour la réception des énoncés de capacités est le : Le 24 septembre 2019 à 10:00 heure avancée de l'Est (HAE)

11. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être envoyées par courriel à :

Nom: Nadia Laneve

Courriel: nadia.laneve @pmprb-cepmb.gc.ca